



Communiqué de presse
8 avril 2024

Citeo accélère le réemploi en France : 144 projets financés en 2023

C'est l'heure du premier bilan pour l'appel à projets (AAP) « EncoRE plus de réemploi ». D'une ampleur inédite de 35 millions d'euros, ce dernier va permettre de financer les projets d'emballages réemployables alimentaires ou non alimentaires de 144 lauréats. Vrac, recharge, consigne : c'est une étape décisive qui a été franchie pour passer de l'usage unique à l'usage multiple. Et ce n'est que le début : l'Appel à projets "Encore plus de réemploi" est renouvelé chaque année !

La loi AGEC prévoit une réduction de 20% des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025 et l'atteinte de 10% d'emballages réemployés d'ici 2027. Si Citeo n'a pas attendu cette obligation pour financer des projets de réemploi (les premiers appels à projets remontent à 2018), l'appel à projets « EncoRE plus de réemploi » lancé en 2023 vise à faire du réemploi une réalité à l'échelle nationale via un engagement financier inédit. Zoom sur son bilan et ses principaux enseignements.

Avec Citeo, le réemploi part à la conquête des consommateurs

Pour sa première édition, l'appel à projets "EncoRE plus de réemploi" a rencontré un succès notable. Sur les 50 millions d'euros provisionnés en 2023, 35 millions d'euros ont été alloués (le reste de l'enveloppe étant reporté sur 2024). Les 144 projets lauréats sont une parfaite représentation de la diversité du réemploi en France :

- Toutes les solutions de réemploi sont concernées (préemballé par le professionnel, vrac, recharge, etc.) ;
- Les projets retenus sont équitablement répartis entre soutien du réemploi au niveau régional (46%) et développement à l'échelle nationale (54%) ;
- Tous les acteurs sont représentés : metteurs en marché, collectivités, apporteurs de solutions (traçabilité, design, tests, nouveaux matériaux etc) ou groupements constitués de plusieurs de ces acteurs,
- Si la majorité des projets provient des boissons et de l'alimentaire (respectivement 57 et 56 projets), le non-alimentaire est bien présent (avec 17 projets mixtes alimentaires & non-alimentaires et 5 projets exclusivement non alimentaires).

A noter : outre le financement, 67 projets bénéficient également d'un accompagnement dédié de la part des experts Citeo en raison de leur potentiel de standardisation, d'innovation et/ou de mutualisation.

En 2024, Citeo met les bouchées doubles sur le réemploi

En 2024, Citeo va continuer d'accélérer sur le réemploi. Pour preuve, l'enveloppe consacrée au financement du réemploi va atteindre 100 millions d'euros. Ses critères ont été revus afin d'élargir les types de projets concernés. Par exemple, les metteurs en marché ayant des projets de campagnes de communication pourront bénéficier de financement, afin d'assurer que cette nouvelle offre rencontre son public. En complément, [la démarche ReUse](#), initiée par Citeo et ses partenaires, se poursuit pour faire du réemploi une réalité dans toute la France. Prochaine étape : l'apparition de premiers emballages réemployables R♥ dans les magasins d'ici la fin de l'année.

Les candidatures pour ce nouvel appel à projets seront ouvertes dans les prochaines semaines¹, tous les acteurs peuvent postuler via un formulaire en ligne sur le site de [Citeo.com](#)

¹ Le calendrier de publication de l'AAP pourrait être susceptible d'être modifié par les pouvoirs publics

Exemples d'initiatives clients soutenues en 2023 dans le cadre de l'AAP « Encore plus de réemploi » :



Le projet *DéfiVrac* a pour objectif d'établir un standard de marché pour la distribution en vrac de produits alimentaires visqueux et pâteux (comme de l'huile ou des yaourts). Cette offre multi-marques portée par un groupement de metteurs en marché (Danone, Lesieur, Groupe Bel) vise à offrir une expérience consommateur harmonisée, agréable et facile à intégrer dans le quotidien. Elle sera expérimentée dans 4 grandes surfaces pour une durée de 4 à 6 mois.

Andros, Danone et Ecotone ont lancé une collaboration pour faire du nettoyage des bouches réemployables une réalité opérationnelle. Après avoir établi un cahier des charges communs, des tests sont réalisés chez des laveurs partenaires sur une large variété de contenants et de contenus.



Dans le secteur de la boisson, le projet de l'embouteilleur *Refresco* a pour objectif de transformer une ligne de conditionnement de bouteilles en verre à usage unique pour l'adapter aux formats réemployables, notamment aux standards.

Ce projet permet d'augmenter le potentiel de mise en marché des gammes réemployables sur l'ensemble du territoire national.



La coalition *Circul'R* regroupe 11 grandes entreprises du secteur de la cosmétique pour déployer un dispositif de réemploi harmonisé pour ce secteur en grande surface. Elles ont lancé en 2023 des expérimentations en magasin de produits cosmétiques en emballages consignés (une coalition Luxe, une coalition Crèmes-soins).



Citeo accompagne et finance le projet « *Green Loop Packaging* » de *Déathlon* qui a pour objectif le développement d'emballages réemployables pour les commandes e-commerce. Cette expérimentation consolidée par des tests d'usages, vise à mettre en place des boucles de réemploi et bénéficie d'une traçabilité de la solution tout au long de son parcours.



Pour retrouver la liste des projets lauréats, [cliquez ici](#)

Contact presse : Agence Maarc pour Citeo

citeo@maarc.fr - Simon Dulucq, 06 10 98 55 64 / Pauline Carde, 06 32 03 22 55

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi près de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.